

## **SEANCE DU 30 JUILLET 2015**

L'an deux mille quinze le trente juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguépie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Bernard BOUYSSIERE, Gaby ROUMIGUIERES, Jean-Paul HEBRARD, Bernard MAGES, Jean-Claude SAVIGNAC, Geneviève LEGRAND, Aurélien GARRIGUES.

Excusés : Karine MALLEVILLE, Boris CHRISMANT (pouvoir à M. SAVIGNAC), Christopher BALDWIN, Frédéric SEMPER, Annick IGLESIAS, Sandrine CROS.

Convocation du 23 juillet 2015.

### **Ordre du jour :**

#### **I-Vote du compte rendu de la séance du 17 juin 2015 :**

M. SEMPER a demandé qu'une rectification soit apportée à la séance précédente. Il a signalé qu'il faudrait installer des robinets thermostatiques aux radiateurs de l'Escalé Guépienne, il n'y a pas besoin de changer les radiateurs. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. SEMPER devant arriver vers 21 heures, Mme le Maire décide de modifier l'ordre du jour et de commencer par les questions diverses.

#### **VI-Questions diverses :**

##### **VI-1-Motions de l'Association des Maires :**

Mme le Maire donne lecture de la motion 1 proposée par l'Association des Maires et Présidents de Communautés du Tarn-et-Garonne relative à la baisse des dotations et aux conséquences de la loi NOTRe.

Les communes et les intercommunalités de notre département comme celles de tous les départements, se trouvent confrontées à des difficultés d'une gravité exceptionnelle.

Au plan d'économie décliné sur les années 2015-2017, s'ajoutent des charges liées au désengagement de l'Etat pour un certain nombre de services comme les TAP, les passeports, l'instruction du droit des sols, et autres...par ailleurs, les fermetures de services publics (perceptions, postes, services médicaux, maternités...) continuent de sévir privant nos territoires des conditions essentielles à leur développement.

Depuis des années, nos responsables nationaux, quel que soit leur bord politique, ne cessent de répéter : que les communes de France sont des maillons essentiels de notre démocratie ; que ce sont les communes et les intercommunalités avec la diversité de leurs interventions qui sont au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société ; que ce sont nos collectivités qui facilitent la vie quotidienne des habitants et qui assurent le bien vivre ensemble ; que ce sont nos collectivités qui accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire et que ce sont elles qui jouent un rôle majeur dans l'investissement public notamment dans le BTP, soutenant ainsi la croissance et l'emploi, mais aussi la vie sociale, économique, culturelle et sportive.

Les maires et présidents de communautés du Tarn-et-Garonne en ont assez du double discours qui consiste à défendre la commune devant les élus locaux et à prendre des décisions sur le plan national qui contribuent à les faire disparaître.

La diminution drastique des ressources locales, associée aux fermetures de services, pénalise nos concitoyens. Ce phénomène est perçu de façon dramatique dans les communes rurales. En outre, notre association estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes. Nous tenons à redire que les élus locaux sont des femmes et des hommes engagés, guidés par leur envie et leur passion pour leur commune ou leur intercommunalité ;

Pour toutes ces raisons notre association demande :

- la révision du programme triennal de baisse des dotations tant dans son volume que dans son calendrier, sachant que le bloc communal ne porte que 4% de la dette publique nationale,
- l'arrêt immédiat du transfert de charges,
- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée,
- la mise en place d'un véritable fonds triennal d'équipement pour soutenir l'investissement du bloc communal,
- la liberté pour les communes de garder ou non, la maîtrise de la gestion de l'eau et de l'assainissement,
- une plus grande souplesse dans l'organisation de la réforme territoriale afin de prendre en compte les spécificités géographiques et humaines de nos territoires, ainsi que le volontariat.

L'Association départementale des Maires et Présidents de Communautés de Tarn-et-Garonne s'associe à l'action initiée par l'Association des Maires de France. Elle alerte, solennellement les pouvoirs publics et la population sur les conséquences des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et leurs entreprises.

Mme le Maire donne lecture de la motion 2 proposée par l'Association des Maires et Présidents de Communautés du Tarn-et-Garonne relative au respect de la volonté démocratique dans l'organisation territoriale.

Les communes et les intercommunalités de notre département comme celles de tous les départements :

- posant en principe que des collectivités qui se sont constituées et organisées sur la base du volontariat démocratique (vote des conseils municipaux et des conseils communautaires) ne peuvent être déstructurées et réorganisées contre leur volonté démocratique.
- posant en principe que l'instauration des seuils dans la reconstitution des intercommunalités ne répond à aucun motif ou besoin concret, notamment en zone rurale

demandent que le texte légal soit réexaminé en tenant compte de ces deux exigences de principe.

M. HEBRARD estime que ces motions n'ont aucune utilité, cela ne changera rien.

Mme le Maire rappelle que l'Etat baisse les dotations des collectivités, rend les collectivités responsables de l'endettement or les dépenses des collectivités territoriales ne représentent que 4% de la dette totale.

Mme LEGRAND souhaite connaître le but de ces motions.

Mme le Maire explique que l'Association des Maires demande une diminution de la baisse des dotations et que cette baisse soit aussi plus étalée dans le temps. Actuellement pour notre commune, cela représente une perte de 60 000 € sur 4 ans.

Le Conseil Municipal adopte ces deux motions à l'unanimité des membres présents.

## **Délibérations reçues à la Préfecture le 31 juillet 2015.**

### **VI-2-Escale Guépienne :**

Suite à un contrôle du Laboratoire Départemental, la présence de légionelles a été détectée à l'Escale Guépienne. Il est nécessaire de purger régulièrement pendant 10 minutes en faisant passer de l'eau très chaude. M. CROS a dit à Fanny ERNOTTE que c'était à elle de s'en charger or c'est le rôle des services techniques.

Fanny a adressé un courrier électronique à plusieurs élus, M. GARRIGUES demande ce qu'elle veut savoir. M. FABRE explique qu'elle souhaite connaître le rôle exact de chacun par rapport à l'escale guépienne.

M. GARRIGUES demande en quoi consiste la fiche de poste de Fanny. Mme le Maire lui répond que Fanny est chargée du développement de la base nautique (hébergement, états des lieux, mailing...). Mme LEGRAND rappelle qu'elle travaille aussi au centre de loisirs et qu'elle doit établir le PEDT (Projet Educatif Territorial).

M. GARRIGUES signale qu'elle a préparé un spectacle de danse pour l'école, le jour de la fête, elle n'était pas là et les enfants ont été déçus. Personne ne la connaît à Laguépie, elle ne participe à aucune fête. Mme ROUMIGUIERES estime qu'elle est libre de faire ce qu'elle veut en dehors de ses heures de travail. Mme le Maire fait remarquer qu'elle n'est pas élue, elle n'a pas les mêmes obligations, elle n'a pas de fonction de représentation de la commune. A ce propos, M. FABRE est allé à la fête de Lez et a trouvé que les élus étaient peu nombreux.

M. HEBRARD pense qu'il y a un autre problème, ce n'est pas uniquement une histoire d'eau à l'Escale Guépienne. Mme le Maire confirme que le problème est ancien, il y aurait quelqu'un d'autre à la place de Fanny, le problème serait le même.

M. FABRE signale que Fanny est rigoureuse dans son travail, ce qui est une bonne chose. Mme le Maire fait part des problèmes que Fanny a rencontrés avec des associations de Laguépie, car certaines associations de la commune agissent comme si la base nautique leur appartenait, cela se passe mieux avec les associations de l'extérieur. M. GARRIGUES explique que la Mairie en fait trop pour les associations qui ont pris l'habitude de tout avoir facilement (tables, chaises, ménage...).

M. FABRE pense que nous pourrions récupérer un camion de l'usine et le mettre au service des associations. Les tables et les chaises seraient en permanence dans le camion (20 m<sup>3</sup>). Mme ROUMIGUIERES estime qu'il serait normal de demander une caution aux associations pour le ménage. Mme le Maire rappelle qu'un règlement a été mis en place pour l'Escale Guépienne, mais il n'est pas respecté par les associations locales. Elle demande à M. BOUYSSIERE d'être le référent de Fanny pour tout ce qui concerne l'Escale Guépienne. M. BOUYSSIERE accepte cette mission.

### **VI-3-Projection de film :**

Nous avons reçu une proposition de Roxane FABREGUE afin de projeter à la salle des fêtes un film sur la résistance autour du projet de barrage de Sivens. Le Conseil Municipal rejette cette proposition.

M. SEMPER n'étant toujours pas arrivé, Mme le Maire décide de reprendre l'ordre du jour.

## **II-Travaux d'assainissement : choix des entreprises (2 appels d'offres) :**

Mme VINCENT du cabinet ETUDEO a établi le rapport d'analyse des offres pour les travaux sur le réseau. Elle a classé l'entreprise OULES en premier, mais Mme le Maire préfère la société STR. M. LAGARRIGUE a plus de facilités d'adaptation et son prix est inférieur (117 733,05 € H.T.).

La société STR est retenue à la majorité des membres présents : 6 pour, 2 abstentions (Mme LEGRAND et M. MAGES), 2 contre (M. SAVIGNAC, M. CHRISMANT qui a donné pouvoir à M. SAVIGNAC).

Nous avons aussi lancé une consultation pour la mission de contrôle des canalisations (passages caméra). Nous avons reçu 2 devis :

-Société RESOLOGY : 4 476 € H.T.

-Société SME : 3 476 € H.T.

SME est moins cher et a déjà travaillé à Laguépie lors des derniers travaux d'assainissement. Le devis de SME est retenu à l'unanimité des membres présents.

### **Délibération reçue à la Préfecture le 31 juillet 2015.**

M. BOUYSSIERE demande quand les travaux vont commencer. Mme le Maire indique qu'ils devraient débuter début septembre, sauf en cas de fortes pluies en août.

Un autre appel d'offres a été lancé pour les travaux sur la station d'épuration. Deux entreprises ont répondu, Mispouillé Hydraulique et MSE, une filiale de VEOLIA. Leurs propositions approchent les 100 000 € H.T. et dépassent l'estimatif initial qui était de 70 000 € H.T. Dix entreprises ont effectué la visite du site et seulement deux ont répondu.

M. GARRIGUES informe l'Assemblée que VEOLIA a fait pression sur les autres entreprises pour qu'elles ne répondent pas à l'appel d'offres. M. FABRE estime que l'on devrait faire plusieurs lots, cela permettrait aux entreprises locales de répondre. Une réunion sur l'assainissement est prévue le 18 août à 14 heures avec Mme VINCENT.

## **III-Emprunt Crédit Agricole pour travaux assainissement :**

Le Crédit Agricole nous propose un emprunt de 90 000 € sur 25 ans (avec une période de déblocage de 2 ans) au taux fixe de 2,92% et un prêt relais de 90 000 € sur 2 ans. Ces 180 000 € serviraient à financer les travaux sur le réseau et sur la station d'épuration ainsi que l'assainissement du Puech Haut au Printemps. L'Agence de l'Eau doit nous subventionner à 50% mais cela n'a pas encore été confirmé.

Il est à noter que le Crédit Agricole a refusé de renégocier les anciens prêts de la commune et la Caisse d'Epargne ne nous accorde plus de financement.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour l'emprunt de 90 000 € et le prêt relais de 90 000 €.

### **Délibérations reçues à la Préfecture le 1<sup>er</sup> août 2015.**

Avant d'étudier les points 4 et 5, retour aux questions diverses.

## **VI-Questions diverses :**

### **VI-4-Forfait communal :**

L'école privée de Varen sollicite une participation financière de 865 € pour l'année scolaire 2014/2015 pour le fils de Boris.

Les autres communes nous versent 650 € par an.

Il est à noter que la commune de Varen ne verse rien pour l'école de Laguépie car elle possède déjà une école, même chose pour Najac et Saint André de Najac.

Nous ne sommes pas obligés de participer. Le Conseil Municipal n'est pas favorable au versement de cette aide et vote un refus.

### **Délibération reçue à la Préfecture le 05 août 2015.**

#### **VI-5-FPS Towers :**

Cette société propose de nous louer un terrain à côté du château d'eau de Lez afin d'implanter une antenne (3 500 € par an) ou de nous acheter ce terrain pour 25 000 € (au lieu de 10 000 €). Cette société voudrait nous prendre ORANGE qui nous verse un loyer annuel d'environ 2 600 € jusqu'en 2022. Leur antenne desservirait Varen et l'Aveyron. Mme le Maire leur a conseillé de passer un contrat avec SFR.

Retour à l'ordre du jour.

#### **IV-ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) :**

M. FABRE explique que les 3 heures du mercredi effectuées par Emma et Claire et gérées par la Communauté de Communes vous nous être mises à disposition gratuitement.

Avec la Communauté de Communes, Emma a un contrat de 22 heures par semaine et Claire un contrat de 20 heures par semaine.

Mme le Maire rappelle que dans le cadre du contrat enfance et jeunesse une subvention nous est versée pour la mise à disposition du personnel pour le centre de loisirs, mais si la Communauté de Communes ne nous fait rien payer, nous n'aurons pas plus de subvention de la CAF.

#### **V-PEDT (Projet Educatif Territorial) :**

Fanny est en train de le réaliser. Sébastien LO a proposé d'écrire notre PEDT, ce qui n'était pas prévu initialement. Fanny a envoyé son travail à la D.D.C.S.P.P. (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), son projet est correct.

Mme le Maire a demandé à Fanny de continuer le PEDT et de ne pas tenir compte des remarques de M. LO.

#### **VI-Questions diverses :**

##### **VI-6-Regroupement de communes :**

Un projet est à l'étude avec M. DURAND, le Maire de Verfeil. Nous pourrions avoir plus de DGF de l'Etat. Une commune plus importante a plus de poids. Il serait possible d'avoir un relais des services publics par exemple. Pour l'instant, M. MASSAT n'est pas très favorable à ce projet.

##### **VI-7-Essenciagua :**

M. GAUTUN a mis en vente la distillerie pour 450 000 €. Il a un projet d'installation en Lozère. Il a clôturé le terrain qu'il n'a toujours pas acheté. S'il arrête son activité à Laguépie, il pourrait nous en informer.

Mme LEGRAND quitte la séance à 22 heures 59.

M. GARRIGUES fait remarquer qu'il n'y a pas eu 450 000 € de travaux réalisés sur la distillerie, cela ne vaut pas cette somme. De plus, M. GAUTUN n'a jamais présenté d'excuses à toutes les personnes qui ont été convoquées à la gendarmerie pour rien.

Séance levée à 23 heures 08.